



ASSOCIATION DES VICTIMES DE TORTURE AU TOGO (ASVITTO)

BOITE POSTALE : 08BP81616 LOME, TEL. : (+228) 90625560 /98757247

E-mail : asvitto@gmail.com; Site web : www.asvitto.org

Enregistrée sous le N°0604/06-06-2012

DECLARATION RELATIVE A LA LIBERATION ET AU DEPART DU DEPUTE KPATCHA GNASSINGBE VERS LE GABON

L'ASVITTO salue la fin d'une détention arbitraire et invite le Chef de l'État à étendre cette action aux autres prisonniers politiques.

Arrêté le 17 avril 2009 au sein de l'Ambassade des USA au Togo dans une affaire d'atteinte à la sûreté de l'État qui a défrayé la chronique en son temps, l'ancien député Kpatcha Gnassingbé, demi-frère du président de la République a été envoyé en terre gabonaise ce jeudi 23 mars 2023 pour des raisons pour le moment inconnues. Pour l'ASVITTO, ce prisonnier était en détention arbitraire depuis la décision de la Cour de justice de la CEDEAO datant de juillet 2013, une décision qui a été confirmée par le Groupe de travail de l'ONU sur les détentions arbitraires dans un avis en 2014. En tout état de cause, M. Kpatcha Gnassingbé, ATTI Abi et DONTEMA Kokou Tchaa étaient en détention arbitraire et ce qui est resté constant à ce jour, c'est que, aucun acte judiciaire n'explique leur maintien en détention. Ce qui d'ailleurs, conforte la thèse de la conscience collective qu'ils sont des prisonniers personnels des mains invisibles qui tirent sournoisement les ficelles.

L'ASVITTO tient à saluer la sagesse du Chef de l'État, S.E.M. Faure Gnassingbé pour la solution de sortie, et l'encourage à étendre sans attendre, cette sagesse aux deux codétenus de son demi-frère, pour ne pas donner l'impression d'une discrimination sélective sur fond d'intérêt familial.

L'ASVITTO voudrait exprimer par la même occasion ses remerciements à Amnesty International qui s'est particulièrement distinguée depuis 2009, sans commune mesure à travers son investissement pour la défense des personnes interpellées dans cette affaire.

L'ASVITTO voudrait exprimer sa gratitude aux avocats qui ont également su donner le meilleur d'eux-mêmes pour la même cause.

Enfin, l'ASVITTO invite le Chef de l'État à rassurer l'opinion nationale et internationale qu'il ne s'agit pas d'une "déportation" en procédant à la libération des 2 codétenus notamment le Cdt ATTI Abi et le Cne DONTEMA Kokou Tchaa, autrement la thèse de la déportation serait plausible et notre pays sera encore la risée devant ses pairs.

Il ne serait pas superfétatoire d'inviter encore une fois le chef de l'État à se revêtir conformément aux usages constitutionnels de sa toge de 1er magistrat du pays, en se conformant aux pertinentes dispositions de la constitution du 14 octobre 1992 en matière de détention arbitraire et aux obligations internationales de l'Etat-partie aux conventions et traités relatifs y afférents, et à mettre fin à la détention arbitraire de tous détenus politiques

Fait à Lomé, le 27 mars 2023

Pour l'ASVITTO

Le Président

M. ATCHOLI KAO Monzolouwè